



A l'occasion de la Grève des femmes du 14 juin 2019

Manifeste de Travail.Suisse

...parce que l'égalité entre femmes et hommes est l'affaire de toutes et de tous ;

...parce que chacun-e doit bénéficier des mêmes chances, des mêmes opportunités et pouvoir choisir sa vie,

**...parce que chacun-e doit pouvoir subvenir à ses besoins de manière indépendante,
...parce que chacun-e doit être responsable de soi-même et des personnes qui dépendent de lui ou d'elle (enfants, proches affaiblis ; mais aussi le personnel) ;**

...parce que les valeurs de Travail.Suisse (solidarité, dialogue et partenariat social) sont intangibles ;

**Nous, femmes et hommes, soutenons et participerons à la
Grève des femmes du 14 juin 2019.**

#1 Nous voulons combattre concrètement la discrimination salariale sur le terrain

La différence de salaire entre femmes et hommes qui ne s'explique qu'en raison du sexe ne fait qu'augmenter dans l'économie privée en Suisse. La dernière révision de la Loi sur l'égalité n'est qu'un exercice alibi. La nouvelle obligation d'analyser les salaires ne concernera qu'une toute petite minorité d'entreprises en Suisse et une minorité de travailleurs et travailleuses. Cette obligation s'éteindra d'elle-même après douze ans. Nous voulons que toutes les entreprises analysent l'égalité salariale: nous voulons mettre en valeur les bons exemples d'entreprises dès 50 employés et faire pression sur les entreprises récalcitrantes via un système d'annonce en ligne géré par les syndicats de Travail.Suisse.

#2 Nous voulons que cesse la discrimination des mères sur le marché du travail

Une femme sur dix, au bas mot, souffre de discrimination en raison d'une maternité. Le risque de discrimination ne concerne jamais les pères. Certains employeurs font pression sur leurs employées pour qu'elles démissionnent, sitôt le congé de protection contre le licenciement écoulé, ou qu'elles cessent l'allaitement de leur enfant une fois de retour au travail. Nous faisons connaître la réalité vécue par les femmes devenues mères afin que des mesures soient prises et aidons les femmes concernées à faire valoir leurs droits.

#3 Nous voulons que les conditions-cadres permettent de concilier activité professionnelle et travail de care

La majorité du travail de care est réalisé par les femmes, mais les difficultés de conciliation concernent chaque parent et chaque proche de personnes dépendantes (enfants, malades, handicapés, personnes âgées). La Confédération doit investir massivement pour améliorer les conditions-cadres des personnes qui doivent conjuguer leur engagement professionnel avec leur engagement envers leurs proches. Un Plan d'action d'au moins 5 milliards est nécessaire pour les dix prochaines années, en plus des 2,2 milliards investis à ce jour. La Suisse doit tripler la part de son PIB en faveur de la petite enfance pour égaler l'engagement des pays de l'OCDE.

Chaque enfant doit avoir une place de crèche garantie au moins deux jours par semaine, comme il a sa place garantie plus tard dans une école. Chaque travailleur-euse ayant la responsabilité d'autrui (enfants, proches âgés et/ou malades) doit avoir le droit d'obtenir une réduction de son temps de travail. Les conditions de travail (horaires) doivent viser le mieux-être des personnes avant l'augmentation de la productivité. Lorsqu'une femme ou un homme prend en charge autrui, un congé payé pour proche aidant – d'urgence ou de longue durée - doit lui être accordé.

#4 Nous voulons que des mesures étatiques soient prises pour faciliter et encourager la parentalité

Fonder une famille doit cesser d'être pénalisant pour les femmes. En outre, fonder une famille doit contribuer à l'égalité entre femmes et hommes. L'adoption d'un congé paternité de 20 jours payés réservés au père à la naissance de son enfant doit voir le jour. Il en va de même pour l'adoption d'un enfant.

Par la suite, un congé parental égalitaire à se partager entre femme et homme, avec des parties réservées non transmissibles doit être mis rapidement en chantier. L'accueil extrafamilial doit être considérée comme une tâche de service public, et son financement être assuré à long terme. La charge financière directe pesant sur les parents doit être considérablement réduite par un engagement financier public et des entreprises renforcé.

#5 Nous voulons que les conditions de travail du futur et des nouveaux modèles de travail soient respectueuses des personnes

Le marché du travail suisse est très flexible depuis longtemps. De nouveaux modèles de travail sont déjà possibles. Les désavantages des travailleuses et travailleurs à temps partiel dans la vie professionnelle (pertes de salaires, renoncement à une carrière, accès à la formation continue etc.), dans les assurances sociales et la loi sur le travail sont à supprimer.

Vouloir supprimer l'enregistrement du temps de travail, viser le morcellement de la journée de travail en petites tranches jusque tard en soirée sous couvert de « conciliation vie professionnelle – vie familiale », autoriser une réduction des heures de repos, tout cela n'est pas respectueux des travailleurs et des travailleuses. L'intégrité et la santé des personnes sont mises en péril si des garde-fous ne sont pas pris au niveau des lois, comme une déconnexion obligatoire des serveurs d'entreprises durant la nuit et le dimanche. Les employeurs doivent conserver la responsabilité de veiller à la préservation de la santé et de l'équilibre de leur personnel, où que soit située le lieu de travail. Une grande part d'imprévisibilité marque l'évolution du travail à l'ère numérique et l'Etat doit en mesurer les effets en continu, notamment sous l'angle du genre.

Berne, adopté par l'Assemblée des Délégué-e-s de Travail.Suisse, le 24 avril 2019